

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01161
Numéro SIREN : 889 817 508
Nom ou dénomination : 2MAGAJON

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt 2816

2MAGAJON

Société par actions simplifiée au capital de 18.505.910 euros
Siège social : 43, rue du Bois Belin - 64600 Anglet
RCS Bayonne n° 889 817 508

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Le 13 janvier 2022, à 16 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société SCALANDES à Mont-de-Marsan (40000) – Lieudit Pemegnan, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre adressée par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean Claude Dumasdelage préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société GFA AQUITAINE, Commissaire aux comptes, est absente et excusée.

Deux associés acceptant cette fonction sont nommés scrutateurs :

- la société VILLENEUVE DISTRIBUTION, représentée par Madame Sabrina Clermont ;
- la société JEANDIS, représentée par Monsieur Pierre Beloousoff.

Madame Françoise Dumasdelage est désignée en qualité de secrétaire de séance.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN CO-COMMISSAIRE AIX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire la société SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES RIVIERE GRIZEL ET AUTRES dont le siège social est à Libourne (33500) – 189, avenue du Maréchal Foch, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 381 294 388, pour une durée de six exercices à compter de l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2022, à savoir jusqu'à l'assemblée générale tenue dans l'année 2027 à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'effectuer les formalités requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les scrutateurs

Le secrétaire

**Pour extrait
Certifié conforme**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name, possibly 'Jean-Louis', written over a horizontal line.